

Règlements

Révision : 26 janvier 2011

DÉFINITION D'UN EMPLACEMENT: Espace aménagé et réservé à l'installation d'une seule roulotte, tente roulotte ou tente par site, avec stationnement pour une seule automobile. Le prix d'un emplacement est basé sur l'occupation par un groupe maximum de 2 adultes et 4 enfants. Des frais sont prévus pour les occupants additionnels et les visiteurs.

INSTALLATION D'UNE TENTE : Une petite tente (grandeur pour 4 personnes) peut être installée sur l'emplacement loué en autant que le nombre d'occupants permis est respecté et que la grandeur du terrain le permette. L'installation de la tente doit être approuvée par la direction et les frais payés au préalable.

RÉSERVATIONS : Les réservations peuvent être faites par téléphone, en personne ou par courriel. Un acompte doit être déposé pour confirmer la réservation. La direction se réserve la liberté d'assigner et/ou réassigner les lots à l'arrivée des campeurs ayant une réservation.

PAIEMENTS: A moins d'arrangements préalables, tous les emplacements sont payables à l'avance avant 11h00, au risque de perdre sa réservation sans avis. Tous les séjours sont payables à l'inscription et ne sont pas remboursables. Aucune déduction ni remboursement pour les arrivées tardives ou les départs devancés.

*Aucun remboursement ou rabais pour arrivée tardive ou départ devancé.

*Une réservation annulée après le délai sera facturée la totalité du séjour.

*Les prix sont sujets à changer sans préavis

Voir la liste des coûts.

ARRIVÉE ET DÉPART: Les sites sont disponibles à partir de 13h00 et doivent être libérés pour 13h00 la journée du départ. Les campeurs qui désirent prolonger leur séjour ou demeurer sur le site plus tard la journée de leur départ doivent vérifier la disponibilité de leur emplacement avec la direction et payer les tarifs prévus avant 13h00.

VITESSE: La vitesse maximum permise sur le terrain est de 8 km/hr.

ÉGOUTS: Un beigne ou l'équivalent est obligatoire pour le raccordement du tuyau d'égout.

CHAUFFAGE: Chauffage et chauffe-eau électrique sont interdits.

VISITEURS: Les visiteurs doivent se rapporter à la réception dès leur arrivée et payer les tarifs établis. Seul un véhicule du campeur enregistré peut être sur le site. Tout autre véhicule doit être stationné dans le stationnement des visiteurs.

VÉHICULES: Un seul véhicule par site est permis. Un stationnement est disponible à l'extérieur du site pour les véhicules additionnel et les visiteurs.

Il est interdit de faire des réparations mécaniques ou de laver les véhicules sur le site. Les mobylettes et les véhicules tout-terrain sont interdits sur le camping. Tous les véhicules avec silencieux défectueux ou bruyants ne sont pas admis sur le terrain. Les motocyclettes sont allouées si elles constituent le véhicule primaire sur le site.

FEUX DE CAMP : Les feux de camp doivent être maintenus à une grosseur raisonnable et allumés dans les foyers. Le bois de feu est disponible à la réception. Les feux doivent être éteints à 24h00.

BRUIT: Le bruit et la musique ne doivent pas incommoder les voisins. Toute activité doit cesser à 23h00. Lors d'activités spéciales approuvées par la direction, l'heure du couvre-feu pourrait être prolongée.

DÉCHETS: Les ordures et le recyclage doivent être disposées dans les conteneurs prévus à cet effet de façon ponctuelle et au départ. Évitez de laisser des déchets sur le site et dans les foyers en tout temps et dehors la nuit.

LAVAGE: Il est interdit de laver la vaisselle dans les lavabos des salles de bain ou les douches. Le service de buanderie est offert à tous les campeurs.

VANDALISME: Il est interdit d'enfoncer des clous ou tout autre objet dans les arbres. Il est interdit de couper des branches d'arbres. Toute personne faisant des dommages au terrain, bâtisses, aux arbres et tout autre équipement du camping sera expulsée et devra répondre de ses actes devant les autorités civiles.

ARMES: Les armes à feu, les carabines à plombs, les frondes, les arcs sont défendus sur le terrain.

VISITEURS: Les visiteurs doivent se rapporter à la réception dès leur arrivée et payer les tarifs établis. Les véhicules doivent être stationnés à l'endroit désigné. Chaque campeur est responsable pour ses invités.

ANIMAUX: Les animaux doivent être tenus en laisse en tout temps et partout sur le terrain. Le propriétaire est responsable de ramasser les excréments immédiatement et s'assurer que son animal est en contrôle et n'incomode pas les autres campeurs par ses comportements ou ses aboiements. Les animaux ne sont pas admis à la piscine et dans le bloc sanitaire.

PISCINE : La piscine est ouverte sous la surveillance de sauveteurs qualifiés de 10h00 à 20h00 à tous les jours et sera fermée si la température n'est pas favorable. Les parents sont responsables de surveiller leurs enfants durant la baignade. Les baigneurs et les parents ont l'obligation de suivre les règlements de sécurité. Aucun contenant de verre et nourriture n'est autorisé dans l'enceinte de la piscine.

RESPONSABILITÉ: La direction du camping n'est pas responsable des dommages à la propriété du campeur, causés par le feu, le vol, le vandalisme, la température ou toute autre situation sur le terrain et dans le stationnement. Les parents sont responsables de la sécurité et des gestes posés par leurs enfants et leurs visiteurs.